

Juillet 1944

CONSIGNES D'ACTION DESTINEES AUX
INGENIEURS DES PONTS ET CHAUSSEES ET DES MINES

Le combat contre l'Allemagne est entré dans une phase nouvelle et décisive. Il importe que les opérations entreprises par notre pays prennent sans tarder le caractère d'une guerre organisée et conduite sur le plan national, ce qui implique la mobilisation de toutes les volontés, la mise à la disposition des combattants français et alliés de tous nos moyens, en bref que dans sa structure et par toutes ses ressources la France participe au combat.

La sauvegarde des intérêts permanents du pays, le maintien de sa grandeur et de sa position dans le monde ne peuvent se concevoir sans ce concours intégral.

En raison des attributions des Ingénieurs des Ponts et Chaussées dans le domaine essentiel des communications et de la production, comme en raison de leur formation militaire, les responsabilités qui leur incombent sont considérables. C'est pourquoi l'Etat-Major National des Forces Françaises Intérieures leur fait part, en leur adressant le salut cordial des forces combattantes, des directives générales qui doivent servir de base à leur action. Ces directives laissent nécessairement une place prépondérante à l'initiative personnelle. Cependant toute initiative personnelle prise conformément à ces directives générales, en vue d'appuyer l'action des FFI. ou des Alliés, doit être considérée comme exécutée en vertu des ordres de l'Etat-Major National des FFI.

I.- MESURES AYANT POUR OBJET D'ENTRAVER LES MOUVEMENTS DE TROUPES ALLEMANDES
LEUR RAVITAILLEMENT, LES TRANSPORTS D'EVACUATION DE LEURS SERVICES,
DE LEUR MATERIEL, DU MATERIEL FRANCAISE SAISI.

- Provoquer la dispersion en temps voulu de tous véhicules susceptibles d'être saisis, y compris ceux utilisés par les transports de ravitaillement français, si la saisie semble imminente. Assurer de même celle des dépôts de carburants solides ou liquides ou de pièces détachées, constitués en vue de l'exécution des plans de détresse. Eviter de toutes façons la constitution de dépôts actifs importants, la concentration des réserves.
- Favoriser par les dispositions prises la saisie ou la destruction par les FFI. des véhicules et réserves à soustraire à la mainmise allemande.
- Orienter vers les solutions les plus efficaces l'action des éléments des FFI. avec qui le contact aura pu être établi à tous échelons. Lorsqu'elle a pour objet l'obstruction des routes (par éboulements, destruction des plate-formes, abattis, inondations), la mise hors service des voies de navigation intérieure. Leur assurer tous les concours possibles.
- Faire disparaître les moyens, les matériaux utilisables pour les réparations.

2 - MESURES AYANT AU CONTRAIRE POUR OBJET D'ASSURER LA RAPIDITE DE MANOEUVRE DES TROUPES ALLIEES LORSQUE LEUR ACTION IMPOSERA LE REPLI DES ALLEMANDS? D'ACCELERER LEUR RAVITAILLEMENT.

- Par le jeu des barrages, les manoeuvres d'écluses, faciliter le franchissement des lignes d'eau. Essayer de prévenir la destruction des ponts intacts, par sabotage des dispositifs, en provoquant l'intervention d'éléments armés.
- Préparer la mise en oeuvre des moyens nécessaires pour le déblaiement la réparation des brèches; entreprendre sans délai la construction d'ouvrages provisoires, passerelles, ponts de bateaux, assurer la mise en service de bacs. Constituer des équipes qui joueront le rôle de troupes du génie, le moment venu. Dans ce domaine, improviser rapidement si l'opération n'a pu être concertée, mais la règle doit être de prévoir.
- Agir dans le même sens pour permettre l'accès aux ports, l'utilisation des voies d'eau, les déchargements et manutentions, le rétablissement rapide des voies ferrées qui desservent les quais. Assurer en général la meilleure utilisation des moyens amenés par les Alliés.
- 4 Des directives analogues sont applicables à la remise en état des aérodromes.

3 - INFORMATIONS UTILES AUX COMBATTANTS

Rassembler toutes les indications précises concernant sa propre région et les régions voisines, sur les travaux de défense exécutés par les Allemands en vue de contrôler les voies de communications, les destructions par eux préparées, champs de mines, pièges; également, celles se rapportant aux travaux souterrains, dépôts réalisés dans les carrières, champignonnières, avec l'emplacement des accès. Faire part, par tous les moyens, aux FFI. ou aux EM alliés des informations. Préparer pour les mettre à leur disposition tous les plans et cartes utiles.

4- INITIATIVES INTERESSANT LA PRODUCTION.

- Se préoccuper des destructions possibles d'usines, stocks, des noyages de mines pour les signaler et les éviter.
 - Se mettre en mesure de renseigner dès la libération de son secteur l'EM des FFI. ou les Alliés sur les disponibilités en matières premières, machines outils, outillages, sur la possibilité de mettre en route rapidement des ateliers ou usines, pour la réparation du matériel de guerre et la production du petit armement notamment. Assurer la desserte de ces installations.
 - Préparer la réparation des réseaux de distribution d'énergie électrique. Coordonner en général les efforts des industriels et techniciens; répartir les moyens disponibles en imposant les solutions ayant le meilleur rendement
-

RAPPORTS AVEC LES AUTORITES ALLIEES

Les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines auront nécessairement à jouer un rôle très important dans les rapports qui s'établiront dans les régions libérées entre les autorités alliées et l'administration française. Il importe évidemment à l'extrême que ces rapports soient établis avec toute la cordialité possible, mais aussi sur un pied d'égalité qui préserve l'autonomie et la dignité de l'administration française.

C'est en tant que fonctionnaires français agissant conformément aux ordres du Gouvernement Provisoire de la République qu'agiront les intéressés. Il faut donc, dès à présent, que les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines recherchent et maintiennent le contact avec le Comité de Libération responsable de leur région. Si par hasard, ce contact ne pouvait être établi, s'il se trouvait être définitivement rompu, il devrait néanmoins être refait dès que la libération de la région le permettrait.

C'est d'après les indications des Comités de Libération et en accord avec eux que ces fonctionnaires agiront et entreront en contact avec les autorités alliées.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'importance militaire et politique des consignes énumérées ci-dessus. Ces consignes sont des ordres, et devront être exécutées comme tels. Toute indifférence, toute abstention, toute "non intervention" doivent être considérées comme des abandons de poste.

Pour le COMMANDEMENT SUPREME DES
FFI, et PO

LE CHEF DE L'ETAT-MAJOR NATIONAL,

JOINVILLE